



COMMUNE DE DRAP
PLAN LOCAL D'URBANISME

MISE A JOUR
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PROJET ARRÊTÉ LE : 3 MAI 2012		Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2012	
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 27/08/12 AU 27/08/12			
APPROBATION LE : 29/11/2012		Monsieur le Maire :	
MODIFICATION	MISE À JOUR	DECLARATION DE PROJET	REVISION ALLEGEE
N°1 du 19/12/2013	N°1 le 30/05/2013	N°1 7/06/2016 Formiga	N°1 28/03/2017 Formiga
N°2 du 21/01/2014	N°2 le 16/12/2019		
N°3 du 28/08/2017			

- L - ELECTRICITE
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
servitudes d'ouvrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 Servitudes relatives aux Chemins de Fer - Servitudes de Grande Voirie (alignement, occupation temporaire, des terrains en cas de réparation, plantation et élagage, mines carrières et sablières) - Servitudes spéciales (construction, excavation, dépôt de matière inflammables ou non) - Servitudes de débroussaillage
- AC1 Servitudes relatives à la protection des Monuments historiques
- PT1 Transmission Radioélectrique - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
Servitudes N° 114, 214, 314, 414
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles) et des eaux minérales - Périmètre de Protection immédiate du forage des Verres
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles) et des eaux minérales - Périmètre de Protection rapprochée du forage des Verres
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles) et des eaux minérales - Périmètre de Protection éloignée du forage des Verres

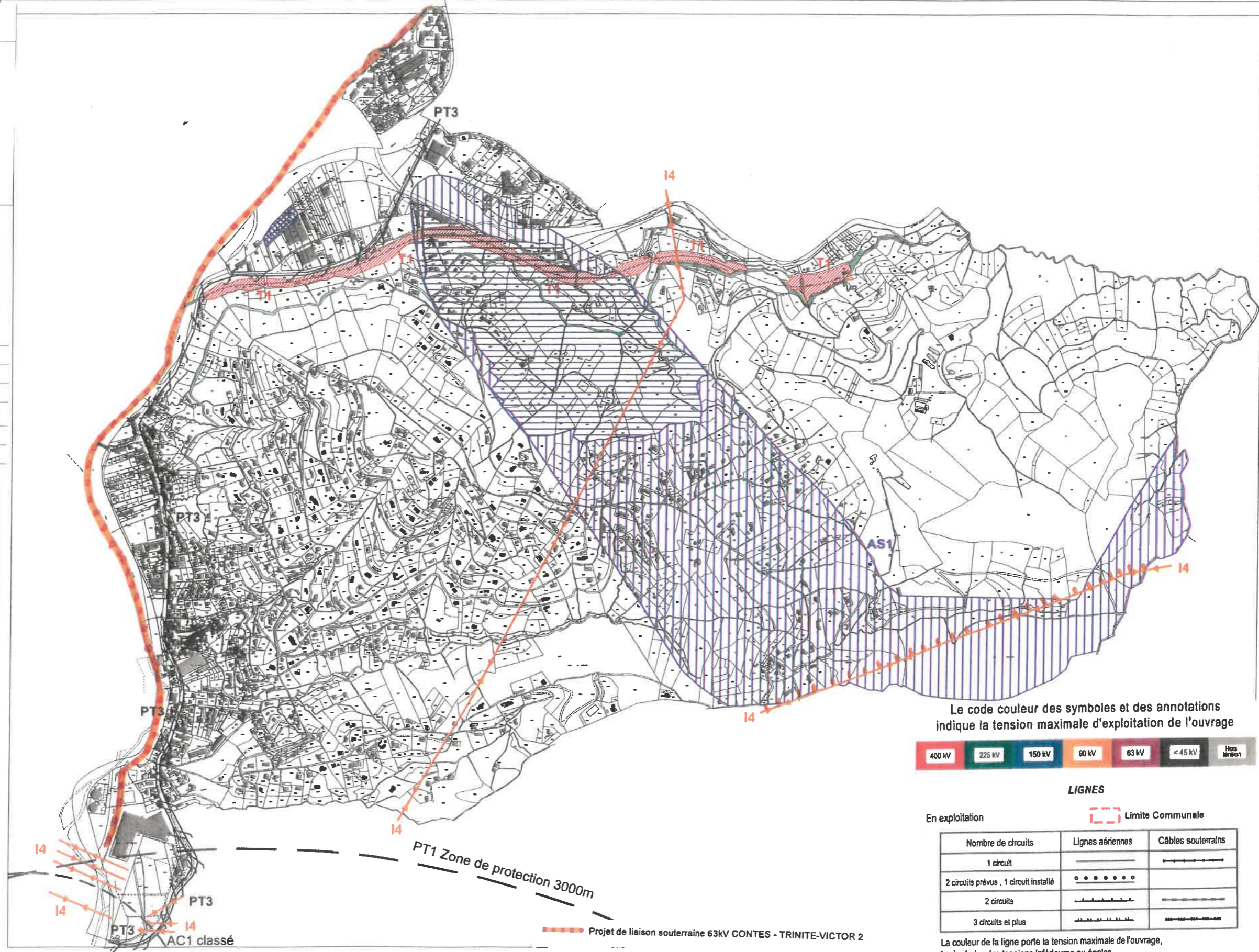
AS1 - CONSERVATION DES EAUX
Servitudes résultant de l'instauration d'un périmètre de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles)
Périmètre de protection éloignée du forage de la Sagna (Commune de Cantaron)
grevant l'intégralité du territoire communal.

T7 - RELATIONS AERIENNES - Installations particulières -
Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne
Servitudes à l'extérieur des zones de dégivrage concernant des installations particulières,
grevant l'intégralité du territoire communal.

I3 - GAZ
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage sur des terrains non bâtis, non fermés ou dos de murs ou de clôtures équivalentes, et grevant l'intégralité du territoire communal.

PM1 - RISQUES NATURELS
Servitudes résultant des Plans de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain et de séismes (PPRM TS Cf. pièce 6.2.3 A) et d'inondation du PRRon (PPRi Cf. pièce 6.2.3 B)

A5 - CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales) : voir plans des annexes sanitaires pièces 8.3.1. et 6.3.2.



Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage

400 kV	225 kV	150 kV	90 kV	63 kV	< 45 kV	Sans tension
--------	--------	--------	-------	-------	---------	--------------

LIGNES

Nombre de circuits	Lignes aériennes		Câbles souterrains
	En exploitation	Limite Communale	
1 circuit	—	—	—
2 circuits prévus , 1 circuit installé	•••••	•••••	—
2 circuits	—	—	—
3 circuits et plus	—	—	—

La couleur de la ligne porte la tension maximale de l'ouvrage, les barbules, les tensions inférieures ou égales